

## LE PARENT FACILITATEUR :

Il est important de choisir un parent facilitateur, parmi ses employeurs, avec qui on aura un contrat au moment de sa formation.

Il remplit avec l'Assistante Maternelle le bulletin d'inscription téléchargeable sur [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu).

## QUELQUES PRECISIONS



IPERIA (Institut qui propose des formations professionnelles pour l'emploi à domicile)

[www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

[0800 820 920](tel:0800820920)

### AGEFOS

C'est l'Association de Gestion des Fonds de Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises. C'est un Organisme Collecteur Agréé (OPCA). Elle est composée d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés.



Il est conseillé d'aborder la formation continue lors d'une mise en place de contrat avec une famille.



**Centre Social Evre & Mauges**

Espace Simone Veil - 10 rue du Sous-préfet Barré  
Beaupréau - 49600 Beaupréau-en-Mauges  
☎ 02.41.63.06.33 - ✉ [accueil@cs-evreetmauges.fr](mailto:accueil@cs-evreetmauges.fr)  
<http://evreetmauges.centres-sociaux.fr>



LA FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS

C'est  
Quoi ?

Droit acquis pour toute assistante maternelle agréée par le conseil départemental, en activité, dès la première heure travaillée

Valorisation des compétences, du savoir-être, du savoir-faire. Source d'échanges, de rencontres

Formation tout au long de sa carrière.  
Durant ou en dehors du temps d'accueil des enfants



## DEFINIR SON PROJET

1

- **Repérer** ses besoins, ses envies

2

- **Choisir** un module de formation sur le catalogue IPERIA (Institut qui propose des formations professionnelles pour l'emploi à domicile) [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)

3

- **Définir** le plan de financement :
- Le plan de développement des compétences : 58h/an. Disponible dès la 1ère heure travaillée. Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil ou allocation de formation si hors temps d'accueil habituel.
- Le Compte Personnel de Formation (CPF). Il est possible de consulter son compteur CPF et les règles de calcul sur le portail [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr).

4

- **Remplir** avec son parent facilitateur le bulletin d'inscription et le renvoyer au Centre de formation

## EXEMPLE CONCRET

Une assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental souhaite suivre une formation 1ers secours

Elle choisit une formation dans le catalogue IPERIA de 14h

Plan de développement des compétences

Compte Personnel de Formation

hors du temps d'accueil

sur le temps d'accueil des enfants

Elle percevra une allocation de formation

Les heures de garde qui ont lieu le jour de la formation seront déduites (calcul de l'absence par les familles)

L'assistante maternelle se fera rembourser les heures et les frais annexes liés à la formation directement par IPERIA

Si hors catalogue voir directement avec AGEFOS

Pour le départ en formation sur le temps d'accueil, l'AM doit obtenir l'accord de tous ses employeurs (si refus d'un employeur, pas de départ possible)

\* **Les parents ne paient qu'un mode de garde, celui de remplacement.**

\* **Les deux parents ne doivent pas déclarer les heures de formation auprès de PAJEMPLOI ou de l'URSSAF. Ces heures de formation seront déclarées par l'IRCEM Prévoyance pour le compte employeur porteur et des autres employeurs.**